ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
21, 22 ET 23 JUILLET 2009, CALGARY (ALBERTA) Résolution nº 03/2009

TITRE :	Registres sanitaires de clients des Premières Nations
OBJET :	Santé
PROPOSEUR(E) :	Warren White, Chef, Première Nation de Noatkamegwanning, ON.
COPROPOSEUR(E) :	Eric Fisher, Première Nation de Wabaseemoong, ON.
DÉCISION:	Adoptée provisoirement par le Comité exécutif de l'APN le 10 septembre 2009.

ATTENDU QUE :

A. Pour améliorer l'état de santé des Premières Nations, il est nécessaire de pouvoir rassembler tous les types de renseignements possibles sur la santé communautaire, dont la surveillance des maladies, l'évaluation et la recherche concernant l'état de santé des populations et la transmission des connaissances;

B. La prise de décisions et les interventions en santé dépendent de l'accès à l'information sur la santé communautaire;

C. Les Premières Nations ont accès à de l'information en santé en partie par l'intermédiaire d'une infrastructure incorporée dans les systèmes provinciaux et territoriaux actuels;

D. Cet élément du plan doit prendre en compte certaines situations complexes ayant rapport avec les renseignements des Premières Nations, en particulier la protection des renseignements personnels, les méthodes de collecte, l'utilisation et l'archivage des données et la nécessité d'obtenir des données communautaires qui sont récentes, représentatives de la communauté et susceptibles d'être intégrées dans des activités de planification de santé communautaire;

E. Le financement fédéral accordé actuellement à l'Inforoute Santé du Canada sert à tenir à jour des registres de clients provinciaux et territoriaux sans prévoir une aide aux Premières Nations qui souhaitent contrôler leurs propres listes de membres;

F. Les autorités sanitaires régionales de File Hills Qu'Appelle, du Kenora Chiefs Advisory et de Four Arrow ont lancé trois projets pilotes de registres de clients;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

G. Il est nécessaire d'agir vite, que les projets provinciaux et territoriaux se termineront au cours des cinq prochaines années et que les Premières Nations doivent rapidement prendre des mesures.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Sont en faveur de la mise en place de registres de clients des Premières Nations dans toutes les régions afin de s'assurer que tous les avantages découlant des initiatives d'infrastructures en santé ne bafouent pas les principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession).

2. Demandent à l'APN d'encourager les provinces et les territoires à travailler à la mise en place de registres de clients en collaboration avec leurs organisations provinciales ou territoriales (OPT) respectives.

3. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de demander avec insistance au gouvernement fédéral d'augmenter le montant de fonds destinés à la mise en place de registres de clients des Premières Nations.

4. Appellent l'Inforoute Santé du Canada à contribuer à la mise en place de registres de clients des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de septembre 2009 à Gatineau (Québec)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL